



Tournoi provincial Pierre-Laniel de Beauharnois 39^{ième} édition

RÈGLEMENTS

1. Les joutes se disputeront selon les règlements de **HOCKEY QUÉBEC** et de **I'A.C.H.A.**
2. En cas de contestation au sujet des règlements, seul le Comité de direction tranchera le grief.
3. Le Code disciplinaire sera appliqué tel qu'indiqué dans le livre **RÈGLEMENTS HOCKEY QUÉBEC**.
4. S'il y a protêt, il sera traité comme stipulé au **règlement 7.4 de HOCKEY QUÉBEC**.
5. Avant le début de sa première participation au Tournoi, l'instructeur devra fournir au registraire les documents suivants :
 - Le calendrier des joutes de la ligue
 - Les cinq (5) dernières feuilles de pointage des joutes
 - Certificat d'entraîneur approuvé
 - Permis de tournoi
 - Formulaire d'enregistrement
6. Le gérant ou la gérante doit se présenter au Bureau du registraire une (1) heure avant chaque joute.
7. Chaque joueur doit se présenter à l'accueil une (1) heure à l'avance pour signer le registre.
8. Si une équipe annule après avoir été acceptée au Tournoi, elle perdra le montant de son inscription et sera soumise au Comité de discipline de sa région. Un avis de sanction lui sera émis par le Tournoi. Le règlement stipulé à **l'article 9.10.7 de HOCKEY QUÉBEC s'appliquera**.
9. **Chandails de la même couleur** : L'équipe locale sera tenue de changer. Des chandails seront fournis par l'organisation du tournoi si nécessaire.
10. Les équipes auront accès à leur chambre aussitôt que le responsable de l'accueil l'avisera. L'équipe doit se préparer, car il y a possibilité que la joute débute avant l'heure, soit 10 minutes à l'avance.

11. Après la joute, les équipes auront vingt (20) minutes pour quitter la chambre.
12. La durée des joutes sera de trois périodes chronométrées répartie comme suit :
 - Première et deuxième période de 10 minutes chronométrées
 - Troisième période de 12 minutes chronométrées
13. Lors des finales pour les catégories Bantam, Midget et Junior, la durée des joutes sera de trois périodes chronométrées répartie comme suit :
 - Première et deuxième périodes - 10 minutes chronométrées
 - Troisième période - 15 minutes chronométrées
14. Après deux (2) périodes de jeu complétées, s'il y a une différence de sept (7) buts la joute prendra fin.
15. Une équipe qui aura à jouer une (1) ou des parties à l'extérieur durant le tournoi devra remettre les feuilles de pointage de/ou des joutes au Bureau du registraire avant sa joute. (Ce règlement est obligatoire)
16. **RÈGLEMENTATION DE SURTEMPS** : Voir livre **RÈGLEMENTS DE HOCKEY QUÉBEC, article 9.7.**
17. Lors d'un tournoi de style « à la ronde » ou « round-robin », le départage d'égalité se fera selon le **RÈGLEMENT 9.8 DE HOCKEY QUÉBEC.**
18. La réfection de la patinoire se fera entre la deuxième et la troisième période de chaque rencontre. Au début de la troisième période, seulement les joueurs désignés par l'entraîneur doivent rester sur la glace. Les autres joueurs doivent se diriger immédiatement au banc. Une punition mineure pourra être infligée à l'équipe fautive.
19. Aucun mesurage de bâton ne sera accepté durant le tournoi.
20. **TEMPS D'ARRÊT** : Chaque équipe aura droit à un temps d'arrêt de 30 secondes par partie.
21. Aucune personne ne sera acceptée sur la patinoire advenant une blessure à un joueur. Il y a des premiers répondants responsables durant le tournoi en cas de blessure.
22. Pour tout renseignement concernant les horaires pendant le tournoi, veuillez communiquer au numéro de téléphone (450) 429-5114 et demander Benoit Dignard, Éric Perron ou Dominique Leduc. Il est également possible de laisser un message, sinon communiquer par courriel tournoipierrelaniel@gmail.com
23. L'aréna détient un permis d'alcool, **il est interdit** d'apporter votre boisson alcoolisée dans l'aréna et dans les chambres de joueurs. Toute personne prise en défaut devra quitter l'aréna. Les équipes prises en défaut avant, pendant ou après une partie seront disqualifiées même s'ils gagnent le tournoi.

BON TOURNOI !